

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 décembre 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme Lobjois), EMPSON Valérie (procuration à Mme Ferreira), BARBARIN Jérôme (procuration à M. Manuby), BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Mège), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
 - o Stade
 - o Autres travaux
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES FINANCIERES
- INTERCOMMUNALITE
 - o Désignation des conseillers communautaires
 - o Délégués aux différents syndicats
 - o Délégué au CIAS
- PLU
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2016 est lu par Mme Annie Garrachon et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Stade municipal :

Travaux : L'appel d'offres a été lancé par procédure adaptée pour les travaux du stade et de ses annexes avec dépôt des candidatures le 12 décembre 2016 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres a effectué l'ouverture des plis puis une analyse des propositions en accord avec le cabinet MINES. Les entreprises suivantes ont été retenues par le Conseil municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

Lots	Société	Coût HT	Coût TTC
00 - Démolitions / Gros-œuvre/Terrassements/VRD	ENT. COUDERT	Base : 26 602.20 € Option : 14 300.00 €	Base : 31 922.64 € Option : 17 160.00 €
01- Charpente bois/couverture/zinguerie/ossature bois	ENT. TOURNOBOIS	11 357.88 €	13 629.46 €
02- Menuiseries extérieures / Serrurerie	ENT. SABATTERY	Base : 4 224.00 € option : 4 496.00 €	Base : 5 068.80 € option : 5 395.20 €
03- Menuiserie intérieure	ENT. SABATTERY	Base : 8 646.05 € option : 768.00 €	Base : 10 375.26 € option : 921.60 €
04- Plâtrerie / Peinture / Isolation	ENT. LALLOT – LA RG	20 353.75 €	24 424.50 €

05- Carrelage / Faïence	ENT. GROUPE BERNARD	Base : 3 218.01 € Option : 5 809.07 €	Base : 3 861.61 € option : 6 970.88 €
06- Electricité	ENT. DURANQUET	16 000.00 €	19 200.00 €
07- Plomberie / Sanitaires / VMC / Chauffage	ENT. MAGNE	27 891.06 €	33 469.27 €
08- Cuisine	ENT. ADS	10 853.78 €	13 024.54 €
	Total marchés de travaux de base	129 146.73 €	154 976.08 €
	Total marchés de travaux options retenues	25 373.07 €	30 447.68 €
	Total marchés de base+options retenues	154 519.80 €	185 423.76 €

Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre : Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 2 779.21 € HT, pour un forfait de rémunération définitif de 21 121.15 € HT, soit 25 345.38 € TTC.

Assainissement : Le chantier est quasiment terminé. Le coût final pourrait être de l'ordre de 4 000 € de moins que prévu. Par contre des travaux ont été nécessaires pour environ 9 000 € lié à des aménagements complémentaires tels que du busage de chemin et des réalisations d'entrées. Un avenant devra être signé en début d'année lorsque le total définitif sera établi par le cabinet Somival. Ces montants de travaux pourraient être intégrés au budget Assainissement.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AN 1 et 344 d'une superficie de 2 542 m² avec habitation, vendues par les consorts BOURDUGE au profit de Mme Stéphanie CHARGUERAUD, pour 60 000 €.

Cette propriété est grevée au Plan d'Occupation des sols de la Commune de l'emplacement réservé n° 9 « Réserve pour l'aménagement du carrefour giratoire de la Croix-Mallet, y compris des aménagements d'équipements publics ». Le Conseil décide de maintenir l'emplacement réservé et de prendre l'attache du Notaire chargé de cette vente afin d'évoquer la suite à donner à cette transaction.

Acquisition de la Gare SNCF : M. le Maire rappelle le projet de cession par la SNCF de ses biens situés sur la Commune comprenant un bâtiment voyageurs, un entrepôt, un bâtiment à usage d'habitation ainsi que du terrain. Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir les biens cédés par la SNCF, pour un prix avoisinant 30 000 € en concertation avec l'EPF - SMAF.

AFFAIRES FINANCIERES :

Surtaxe assainissement 2017 : Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de maintenir pour 2017 une surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. de 1.00 € HT par m³.

Participation pour l'assainissement collectif : Le coût des travaux d'extension et de raccordement dans le cadre des constructions est de l'ordre de 1500 € en moyenne avec une tendance à la hausse, la participation de la commune est importante et la part forfaitaire à charge des propriétaires pourrait être augmentée. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide d'augmenter la participation pour les branchements d'assainissement collectif et de la fixer à 800 € (pour 750 € auparavant) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Loyer des appartements communaux pour 2017 : Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'augmenter le loyer mensuel des logements de l'école à 265.00 € à compter du 1^{er} janvier 2017. Des travaux sont réalisés dans ces logements.

Décision modificative du Budget Lotissement Les Frênes :

Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de donner son accord pour la décision modificative concernant le budget Lotissement Les Frênes 2016 :

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	Article 71355 - 042	+ 5 000 €	Article 71355 – 042	+ 5 000 €
Investissement	Article 3555 – 040	+ 5 000 €	Article 3555 – 040	+ 5 000 €

INTERCOMMUNALITE :

Election des conseillers communautaires de « Combrailles Sioule et Morge » au 1^{er} janvier 2017 :

Suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme, M. le Maire, en application des arrêtés préfectoraux n° 16 - 02965 et 16 - 02967 du 19 décembre 2016, a ouvert la séance pour l'élection de 4 conseillers communautaires siégeant à la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » créée au 1^{er} janvier 2017.

Les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le quorum étant atteint avec 14 conseillers présents, M. le Maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection de 4 conseillers communautaires.

Le Conseil municipal a désigné Mme Annie Garrachon en qualité de secrétaire et deux assesseurs : M. Fernand Antunes et M. Alexis Rossignol.

M. le Maire fait un appel à candidature.

Une seule liste de candidatures est déposée :

- Liste « MANUBY Didier – MEGE Isabelle – MAZERON Laurent – FERREIRA Raquel »

Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Suffrages obtenus par la Liste « MANUBY Didier - MEGE Isabelle - MAZERON Laurent - FERREIRA Raquel » : 14

M. MANUBY Didier, Mme MEGE Isabelle, M. MAZERON Laurent et Mme FERREIRA Raquel sont élus conseillers communautaires de la nouvelle communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » créée au 1^{er} janvier 2017.

Les représentants de la Commune à la Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » pour les syndicats suivants :

- SMADC : Titulaire M. Didier MANUBY,
Suppléante Mme Isabelle MEGE

- SICTOM : Titulaires M. Didier MANUBY et M. Fernand ANTUNES

Délégué CIAS : pour la composition du futur CIAS, le délégué communautaire proposé pour siéger au titre du collège des élus est : M. Didier MANUBY.

Futur EHPAD : M. le Maire rappelle le projet de nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) engagé par Manzat-communauté sur la Commune pour 2019/2020. Un terrain situé dans le bourg appartenant aux conjoints Pontlevy est pressenti pour l'installation de la construction. La Commune souhaite en faire l'acquisition par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF Auvergne.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, donne son accord pour autoriser l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable une partie de la parcelle AY 454 appartenant aux consorts Pontlevy.

PLU :

Inventaire des zones humides : M. le Maire salue la qualité du travail réalisé par les chargés de mission du SMADC. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 1 abstention de M. Estier en tant que président du SAGE Sioule, et 3 abstentions : Mme Lonchambon, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, approuve l'inventaire des zones humides de la Commune réalisé par le SMADC des Combrailles, en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Présentation du PLU au Conseil municipal : le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, autorise le Maire à solliciter le Cabinet REALITES pour une présentation lors de l'arrêt du PLU au Conseil municipal, pour un montant de 690 € (*ramené à 600 € comme prévu au contrat initial*).

QUESTIONS DIVERSES :

- Départ d'un médecin de la commune Docteur Cristoccea : M. le Maire et Mme Isabelle Mège Adjointe ont rencontré le Docteur Arnaud Président de l'Ordre des Médecins et le Professeur Chazal Doyen de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand pour rechercher une solution de remplacement. Une annonce a également été publiée dans des revues et sites internet dédiés au secteur médical. Un contact a été pris avec l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA) qui peut fournir une aide à l'installation d'un nouveau médecin avec logement, matériel...

- Développement industriel : Un terrain a été proposé à une entreprise de la filière titane à la recherche d'un lieu d'installation, ce qui permettrait la création de 30 à 40 emplois à terme.

- Fermeture de l'usine des tabacs de Riom : Invitation des syndicats CGT et UNSA et du comité de soutien à un débat le 21 décembre 2016.

- Plantation Arbres vers l'usine Eco-Titanium : Comme l'an passé, le projet de plantations d'arbres sur un chemin en bordure du site Eco-Titanium avec les enfants des écoles a été reconduit. Le jeudi 1^{er} décembre, la plantation a eu lieu en présence des jeunes élèves des classes de CP, CE1, CE2 et de leurs enseignants, du personnel d'Eco-Titanium et des élus.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.